

## Arrêtés de Protection de Biotope en Picardie

### « Le Marais de Bourneville » à Marolles (60)



### Situation géographique

Le site protégé du « Marais de Bourneville » se situe dans le Valois, au niveau de la vallée de l'Ourcq, en limite des départements de l'Oise et de l'Aisne. Il occupe un espace de 11 hectares sur le territoire de la commune de Marolles et s'étend sur la rive gauche de la rivière Ourcq. Le Marais de Bourneville reste à ce jour, le seul site de l'Oise à bénéficier d'un Arrêté de Protection de Biotope depuis le 19 Décembre 1994.

### Autour de la tourbe



Dans le Marais de Bourneville, les matières organiques non décomposées se sont accumulées permettant ainsi la formation de tourbières largement exploitées durant les deux guerres mondiales pour le chauffage domestique. L'abandon des tourbières a laissé la place à un ensemble de 6 étangs entourés de sentiers.

### Milieu naturel



Le Marais de Bourneville est typique de la zone humide de vallée de l'Ourcq. Il correspond à un ensemble de fosses de tourbage (ou "entailles"), reliées entre elles par de petits fossés. La situation



géologique a favorisé le développement de marécages et de tourbières. Les fosses de tourbage ont subi un envasement important permettant le développement d'herbiers aquatiques remarquables au niveau des pièces d'eau. La qualité des eaux est très bonne en raison de la présence de sources sous ces mares. Des îlots de roselières se sont développés au centre des étangs, sur des tremblants. On trouve également quelques taillis de Bouleaux et de Saules. Autour des fosses de tourbage, s'est développée une végétation dense avec de petits taillis forestiers (Noisetiers, Merisiers, Chêne pédonculés, Frêne, ...). Le site fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) n° [60VAL107](#) (Marais tourbeux de Bourneville et de la Queue de Ham). Il est aussi inscrit dans le périmètre ZICO [PE 04](#) "Forêt Picarde: Massif de Retz".

## Flore

Plus de 200 espèces végétales supérieures ont été recensées dans le marais, parmi lesquelles 5 sont exceptionnelles en Picardie. Il s'agit de l'Utriculaire vulgaire, du Mouron délicat, du Menyanthe trèfle d'eau, du Potamot coloré et de l'Aconit du Portugal. Ces espèces sont protégées par la loi et bénéficient d'actions de conservation.



*Utriculaire*

La Fougère des marais, le Merisier à grappes, le Gremil officinal, le Souchet brun, la Marisque, la Massette à feuilles étroites et la Morsure de grenouilles sont également des espèces remarquables dans la Région. On peut aussi noter la présence de quelques espèces d'Orchidées. Plusieurs inventaires mycologiques ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces de champignons remarquables par leur habitat ou leur rareté.



*Menyanthe trèfle d'eau*



*Mouron délicat*

## Faune



*Martin-pêcheur*



*Grenouille verte*



*Lapin de Garenne*

La faune est également remarquable dans le Marais de Bourneville avec pas moins de 16 espèces rares répertoriées. Les divers recensements ont permis d'établir la présence dans le marais de 59 espèces d'oiseaux (dont 25 nicheuses), dont le Martin-pêcheur, la Bouscarle de Cetti et le Phragmite des joncs. On trouve également d'autres espèces telles que le Héron cendré, le Canard colvert, la Poule d'eau ou bien encore la Fauvette à tête noire.

Les mares constituent un refuge pour un grand nombre d'espèces de batraciens comme la Grenouille agile, la Grenouille rousse, la Grenouille verte ou le Crapaud commun qui trouvent là les conditions favorables à leur reproduction. Quelques espèces de reptiles ont été observées comme la Couleuvre à collier.

Pas moins de 29 espèces de Libellules ont été recensées dont plusieurs Sympetrum, Orthetrum, Agrions et Cordulies.

Parmi les espèces de mammifères qui fréquentent le marais, on peut citer la Musaraigne aquatique, l'Ecureuil roux, le Lapin de garenne et le Chevreuil. La présence d'espèces introduites comme le Poisson-chat et l'Ecrevisse américaine constitue une menace pour cet écosystème.

## Gestion du site

Les premières études du site ont été effectuées au début des années 1980 par la Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise. Les prospections suivantes ont été réalisées en 1992. La progression du boisement et l'eutrophisation des milieux a conduit à une fermeture des milieux naturels.

C'est en 1995 que la gestion du site a été confiée, par la Commune de Marolles, au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, par le biais d'un bail emphytéotique.

La première étape a été la réalisation d'une étude hydrologique qui a permis de fixer les objectifs et actions de gestion à mettre en place pour protéger le site. Cela a abouti à l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal, à partir de 2000.

Les objectifs du plan de gestion étaient de:

- restaurer et maintenir des habitats caractéristiques des milieux tourbeux et la flore et la faune associées.
- conserver la mosaïque de milieux boisés et herbacés.
- faire du marais un lieu d'accueil pour le public, en impliquant la population locale et en conservant le caractère naturel du site.

Dans ce cadre, divers travaux de restauration ont été entrepris avec la pose de seuils hydrauliques et des opérations de déboisement, dessouchage, étrépage et fauchage permettant le retour d'espaces ouverts. Des suivis de populations animales et végétales sont effectués annuellement. Des dispositifs ont été mis en place pour accueillir les visiteurs, par la réalisation de chantiers-nature, d'une brochure et d'un panneau d'informations.

## Réglementation

La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise, décrite par arrêté préfectoral. A l'exception des travaux d'entretien, les activités agricoles, les feux, le dépôt d'ordures ou autres composés pouvant nuire à l'environnement, la construction et le camping sont interdits de même que la circulation de tout engin motorisé. Les visiteurs doivent rester sur les sentiers, tenir les chiens en laisse, observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux et les équipements.



## Renseignements

DIREN de Picardie  
Cité administrative  
56, rue Jules Barni  
80 040 Amiens Cedex  
Tel : 03 22 82 90 40  
Fax : 03 22 97 97 89

[www.picardie.ecologie.gouv.fr](http://www.picardie.ecologie.gouv.fr)  
[diren@picardie.ecologie.gouv.fr](mailto:diren@picardie.ecologie.gouv.fr)



Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE

Mairie de Marolles  
19, Rue de l'Eglise  
60 890 MAROLLES  
Tel : 03 23 96 71 14  
Fax : 03 23 96 09 16



Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

1, Place Ginkgo  
Village Oasis  
80044 Amiens Cedex 1  
Tel : 03 22 89 63 96  
[csn.picardie@wanadoo.fr](mailto:csn.picardie@wanadoo.fr)

## Plan de situation

Site accessible au public. Panneau d'information, sentiers  
Plaquette disponible en mairie.





Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE

©DIREN Picardie, Décembre 2007